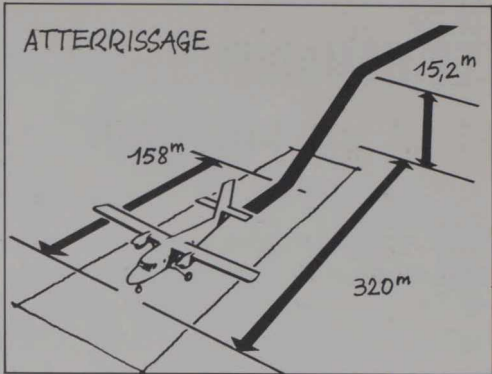
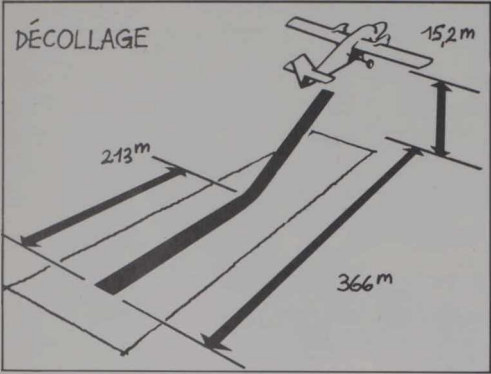


avions à décollage et atterrissage courts  
**LE CANADA SERA-T-IL LE PAYS  
DES ADAC ?**



Suite de la page 2

**AVANTAGES ECONOMIQUES**

Dans la dernière partie de son rapport consacré au transport par Adac, le Conseil des sciences du Canada, qui a fortement recommandé au gouvernement fédéral de faire de l'étude du transport par Adac l'objet d'un « programme majeur », décrit les différents avantages que ce mode de transport pourrait offrir au Canada et les perspectives qu'il ouvre au pays (1).

(1) Conseil des sciences du Canada, rapport n° 11 : le transport par Adac, un programme majeur pour le Canada, octobre 1970.

La réalisation d'un service aérien par Adac permettrait d'abord, à court terme, d'améliorer l'efficacité du transport entre les grandes villes du long couloir urbanisé qui s'étend de Québec à Windsor, en réduisant la durée du déplacement entre les différentes villes de ce couloir dont Montréal et Toronto font partie. Le nord canadien devrait aussi offrir des débouchés intéressants au transport par Adac, à mesure que l'exploitation des richesses minières s'intensifiera, entraînant l'établissement d'un plus grand nombre de villes minières et de stations de pompage du pétrole.

La mise au point d'un mode de transport par Adac stimulerait, ensuite, les techniques de pointe dans diverses disciplines de la recherche

comme la mécanique, la physique, les mathématiques et l'électronique. La soufflerie à faible vitesse construite récemment par le Conseil national de recherches du Canada au coût de 6 millions de dollars (plus de 32 millions de francs) en est un bon exemple.

Le développement du transport par Adac aurait encore l'incalculable avantage d'encourager l'expansion d'une nouvelle industrie canadienne d'une haute technicité et de favoriser les exportations. On estime que les ventes d'avions DHC-7 pourraient, à elles seules, se situer aux alentours de 1980 entre 600 millions et 1 milliard de dollars canadiens (3,288 milliards et 5,48 milliards de francs), dont 480 millions à 840 millions (2,630 milliards à 4,600 milliards de francs) proviendraient des exportations. Cela fournirait 28 000 à 56 000 hommes-années de travail dans des industries à technologie élevée.

Enfin l'environnement serait amélioré par la diminution de la pollution et du bruit, ainsi que par une moindre congestion des voies de communication.

Les perspectives qu'ouvre à l'économie du pays la réalisation d'un mode de transport par Adac, de conception entièrement canadienne, sont donc encourageantes. Il est probable que le gouvernement canadien, en annonçant le lancement d'un programme national Adac, a pensé, comme le Conseil des sciences, que de telles occasions sont rares et qu'il ne faut pas manquer de les saisir.

vestiture du parti que de remporter la victoire.

**COMPARAISONS**

La comparaison avec les autres pays occidentaux montre que ces derniers accordent aux femmes des responsabilités politiques à peu près dans la même proportion que le Canada.

En Grande-Bretagne, 4,1 p. 100 des membres de la Chambre des communes (26 sur 630) élus en 1966 étaient des femmes. Vingt-six femmes, encore, ont été élues en 1970.

En France, l'Assemblée nationale ne comptait en 1968 que 8 femmes sur 487 députés (environ 1,6 %). La situation n'était pas très différente sur le plan municipal, où 2 p. 100 seulement

**jugements critiques  
d'une commission  
officielle**

**LES CANADIENNES  
ET LA VIE POLITIQUE**

Suite de la page 3

des sièges de conseillers municipaux étaient occupés par des femmes.

Aux Etats-Unis, il y a eu dix femmes sénateurs depuis l'élection d'Anne Martin, au Nevada, en 1918. Après les élections de 1968, il ne restait plus qu'une femme, soit 1 p. 100 des membres du Sénat. La Chambre des représentants, forte de 435 membres,

comptait dix femmes en 1968 (2,3 %). Dans les Etats, les femmes occupent environ 4 p. 100 des sièges.

La Suède cependant offre aux femmes une plus grande part aux responsabilités publiques. Les chiffres de 1968 indiquent que 25 p. 100 des membres de la première chambre et 10 p. 100 de ceux de la seconde chambre sont des femmes.

Par la voix de la commission fédérale d'enquête sur la situation de la femme canadienne, le Canada a fait sans complaisance son autocritique et recommandé un certain nombre de mesures propres à atténuer une discrimination de fait qu'un pays démocratique et respectueux des droits de la personne a le devoir de ne pas admettre. C'est une invite à la lucidité. Ce pourrait être aussi un exemple à suivre.